



COMMUNE
DE
CONCISE

Réf : 15559

Communications de la Municipalité

Fermeture estivale de l'administration

Le bureau communal sera fermé du lundi **22 juillet au vendredi 11 août**.

Aucun dossier de mise à l'enquête publique ne sera traité pendant cette période. Pour la consultation des mises à l'enquête déjà en cours, vous pouvez toutefois adresser un courriel à enquetes@concise.ch afin d'obtenir un rendez-vous.

Urgences

En cas d'urgences (voirie, décès, etc.), vous pouvez contacter notre permanence au **024 434 62 67**.

Horaires du guichet dès le 12 août

- Les lundis de **14 à 16 heures** et de **18 à 20 heures**
- Les vendredis de **9h30 à 11h30**
- Les différents services reçoivent également sur rendez-vous, cas échéant hors heures d'ouverture.
- Les différents services sont joignables par mail et/ou téléphone (nous donnons suite aux messages laissés sur le répondeur en cas d'indisponibilité ou d'absence).

Taille des arbres et des haies ; Sécurité routière

Nous prions les propriétaires concernés de faire tailler, **jusqu'au 15 août dernier délai**, les haies et branches d'arbres qui surplombent les chaussées à moins de **4 mètres** de hauteur ou les trottoirs à moins de **2.5 mètres** de hauteur, ainsi que les haies vives qui empiètent sur le gabarit des rues et trottoirs.

Passé ce délai, les tailles non effectuées seront faites d'office par le service de la voirie ou une entreprise, aux frais des propriétaires.

Nous comptons vivement sur une bonne collaboration des propriétaires concernés et rappelons que le respect de ces mesures peut contribuer à éviter, dans bien des cas, d'éventuels accidents liés à une mauvaise visibilité - et renvoient au principe du « voir et être vu ».

Châtaigniers – chemins des écoliers

Le chemin des écoliers est fermé jusqu'à nouvel avis. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident faisant suite au passage sur le chemin ou ses abords d'ici à ce que l'entretien des châtaigniers ait été effectué (courant du mois d'octobre).

Utilisation de l'Eco point et déchetterie des Pâquis

L'Eco point est réservé aux personnes non-motorisées. La déchetterie des Pâquis est réservée aux habitants de Concise et interdit aux entreprises.

Toute personne enfreignant ces directives s'expose à une amende de CHF 200.-.

Nous comptons sur la collaboration de tout un chacun car la pérennité de ces services dépend de leur bonne utilisation et du respect de leurs règlements respectifs.

Propreté des chaussées et des trottoirs

L'usage de produits dits phytosanitaires étant interdit, nos employés communaux redoublent d'efforts pour venir à bout des herbes envahissant le bord des chaussées.

Si nous comptons sur votre compréhension, nous rappelons également que « chaque propriétaire est tenu de maintenir en état de propreté les trottoirs et, sur la moitié de sa largeur, la chaussée, qui bordent ses immeubles. » (Art. 81 du Règlement de police)

Nous vous souhaitons un très bel été !